

À la recherche du mot juste

Jean Dalpé

Volume 59, numéro 2, 1991

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1104843ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1104843ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

HEC Montréal

ISSN

0004-6027 (imprimé)

2817-3465 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Dalpé, J. (1991). À la recherche du mot juste. *Assurances*, 59(2), 283–286.
<https://doi.org/10.7202/1104843ar>

À la recherche du mot juste ¹

par

Jean Dalpé

1. *Securitization* : *titrisation* ou *titralisation*

Voilà autant de néologismes, qui sont aussi des mots bien barbares. L'idée qui ressort de *securitization*, c'est, semble-t-il, d'assurer la sécurité de certaines créances. Au Canada, on traduit le terme soit par *titrisation*, soit par *titralisation*. Dans le premier cas, le mot est suggéré par le Conseil économique du Canada; dans le second, il nous vient de la Banque du Canada. À l'Office de la langue française, on suggère *titrisation*.

283

Mais qu'entend-on par là ? Tout se rattache à la transformation de dettes courantes en des obligations ou des «débentures» moins instables.

Dans le cas de la Banque du Canada, on définit le mot *titralisation* ainsi :

«Au sens étroit, le terme «titralisation» désigne l'ensemble des opérations par lesquelles une société convertit divers types de prêts en titres négociables : la société procède d'abord à un regroupement d'un certain nombre de prêts, puis à des émissions de titres représentant ces actifs. Au sens large, ce terme désigne la création de marchés pour toute une gamme d'instruments financiers grâce auxquels les véritables emprunteurs peuvent court-circuiter les banques et autres institutions de dépôt pour s'adresser directement aux bailleurs de fonds. Ces deux définitions du terme sont utiles, mais c'est plutôt à la

¹Cette chronique du vocabulaire n'a aucune prétention. Elle ne cherche pas à établir la vérité car en linguistique, ou simplement en vocabulaire, rien n'est fixe, rien n'est absolu : tout est nuance et constante évolution. Mais si l'on veut s'entendre entre gens de même idiome, il faut tout de même accorder l'importance voulue à la langue que l'on emploie. Pour être claire, elle doit être précise. Mais comme, à ce moment de l'évolution, il est difficile de s'imaginer avoir raison !

seconde, la titralisation au sens large, que se rattacheront la plupart de mes remarques ².»

Le Conseil économique du Canada, de son côté, apporte la définition suivante au mot *titrisation* :

284

«Terme qui a deux significations : 1) l'émission directe de titres par des sociétés qui veulent emprunter; et 2) le regroupement de prêts hypothécaires, de soldes de cartes de crédit ou de prêts pour achats d'automobiles en fonds de créances, qui sont ensuite fractionnés en unités vendues aux investisseurs sous forme de titres. Dans le premier cas, le terme désigne l'utilisation accrue de titres traditionnels — comme les obligations — ainsi qu'une variété de nouveaux instruments négociables comme les facilités d'émission d'effets, les effets à taux variable et l'euro-papier commercial. Dans le second cas, il désigne la conversion de prêts ou de créances en instruments négociables qui sont alors offerts à des investisseurs ³.»

Cela indique la difficulté que l'on a à comprendre d'abord, puis à traduire. Dans le cas présent, laquelle de ces définitions doit être acceptée : celle du Conseil économique du Canada, celle de la Banque du Canada ou celle de l'Office de la langue française ? Au lecteur de décider...

2. *Obligation, débenture*

Le marché financier a des distinctions qui, au premier abord, peuvent paraître explicables simplement par un désir je ne dirai pas de compliquer les choses, mais d'essayer de les préciser. Ainsi, règle générale, le mot *obligation* comporte un lien direct avec une partie des biens appartenant à la compagnie. Une émission particulière concernera par exemple une hypothèque accordée à la société, tandis que la *débenture* a une créance sur l'ensemble des

²Allocation prononcée par C. Freedman, Conseiller du Gouverneur, au déjeuner-causerie organisé dans le cadre de la première conférence canadienne sur la titralisation, qui s'est tenue à Toronto le 18 novembre 1986.

³*Le nouvel espace financier : les marchés canadiens et la mondialisation*, un rapport de synthèse du Conseil économique du Canada, 1989.

biens, après déduction du montant applicable aux divers liens établis par les *obligations*.

Dans la pratique, on trouve également une légère différence de rendement entre les uns et les autres, puisque la garantie est un peu moindre.

Dans l'échelle des valeurs, il y a d'abord l'*obligation*, puis la *débenture*, puis, dans l'ordre des préséances, l'action privilégiée : cette dernière n'ayant un privilège particulier que pour le droit au dividende; celui-ci étant généralement cumulatif et venant immédiatement avant l'action ordinaire sous ses formes diverses.

285

Faut-il accepter le mot *débenture* en français ? Le dictionnaire ne le reconnaît pas, mais il est employé depuis si longtemps au Canada qu'il s'est incrusté. Il y a là une bien mauvaise raison. D'un autre côté, ne doit-on pas s'incliner devant un certain usage remontant aussi loin ?

3. *À la brunante*

Dans son *Dictionnaire des difficultés de la langue française au Canada*, M. Gérard Dagenais dit qu'on doit éviter cette expression. Je ne partage pas entièrement son avis, car je la trouve poétique, agréable. On suggère de la remplacer par «crépuscule», «déclin du jour», «tombée de la nuit». Il y a là autant d'équivalents, mais j'abandonne *à la brunante* avec un peu de difficulté tant le mot me plaît. Il est, je pense, un canadianisme de bon aloi.

4. *Culture*

Autrefois on comprenait dans ce mot uniquement la formation de l'esprit, la formation personnelle orientée surtout vers la littérature, les arts. Maintenant, semble-t-il, on comprend tout ce qui constitue le milieu. C'est ce que me faisait remarquer un jour un de mes collègues de la Société royale du Canada, alors que nous revenions à l'université après avoir pris part à un débat. Quand je lui avais exprimé mon opinion sur le terme, mon collègue n'avait pas hésité à me dire que j'étais dépassé, que j'étais dans le train des doublés, comme ne craignait pas de le dire Sacha Guitry, dans sa pièce intitulée *Un homme d'hier et une femme d'aujourd'hui*.

Ce qu'on ne doit pas dire, à mon avis, c'est ce que mentionne un texte que j'ai sous les yeux et qui se lit ainsi : «la culture organisationnelle». C'est à la fois assez déplaisant à l'oreille et presque incompréhensible. N'entend-on pas, dans ce cas particulier, «l'organisation de l'entreprise» ?

Robert note pour *culture* : «ensemble des connaissances acquises qui permettent de développer le sens critique, le goût, le jugement». Il rappelle le mot d'Édouard Herriot : «*La culture, c'est ce qui reste quand on a tout oublié.*» C'est un mot comme les aimait ma génération.

286

On dit, maintenant : «*culture philosophique*», «*culture littéraire*», «*culture scientifique*», «*culture artistique*», «*culture classique*». Mais aussi «*culture physique*», ce qui nous sort du domaine de l'esprit pour comprendre, semble-t-il, l'ensemble de la Connaissance, sans cesse en évolution. Mais alors que devient l'homme cultivé par rapport à celui qui est simplement renseigné, curieux, soucieux d'humanisme ? Je ratiocine ? Mais avec quel plaisir...